

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°4/2019****Date de la convocation du Comité syndical :** vingt six février deux mille dix neuf**Date de la séance du Comité syndical :** cinq mars deux mille dix neuf**Membres présents :**

M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, Mme. Pierrette BONNET, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul PEYRAC, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Francis CASTAN, Mme. Suzanne BADAROUX, M. Gérard LEMAIRE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER**OBJET : BUDGETS FINANCES – Compte administratif 2018 : budget principal et budget annexe (SAGE)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et suivants relatifs à la désignation d'un président pour le vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Trésorier principal,

Il convient d'approuver le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2018**Budget principal****Fonctionnement**

Dépenses 300 395,07 €

Recettes 361 988,59 €

Excédent clôture 61 593,52 €

Excédent 2017 1 466,93 €

Résultat cumulé : 63 060,45 €

Investissement

Dépenses 57 000,43 €

Recettes 188 315,34 €

Excédent clôture 131 314,91 €

Excédent 2017 636,74 €

Résultat cumulé : 131 951,65 €

Paraphe : > . 3

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
08 MARS 2019
BUREAU DU COURRIER

Budget annexe SAGE

Fonctionnement

Dépenses 77 069,00 €

Recettes 64 890,10 €

Déficit clôture 12 178,90 €

Déficit 2017 : - 27 554,32 €

Résultat cumulé : - 39 733,22 €

Investissement

Dépenses 0,00

Recettes 3 513,85 €

Excédent Clôture 3 513,85 €

Déficit 2017 - 2 912,56 €

Résultat cumulé 601,29 €

Notons que le solde de la participation de l'Agence de l'eau aux postes du syndicat (60 % d'aide sur les dépenses de fonctionnement des 3 techniciens rivières (budget principal) et 70 % d'aide sur les dépenses de fonctionnement de l'animateur contrat de rivière et de l'animateur du SAGE (budget annexe) est versé en N+1.

Notons ensuite que l'excédent constaté sur le budget principal en section de fonctionnement est dû au versement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne du premier acompte de l'opération de restauration de la Continuité écologique sur le Coulagnet.

Notons enfin que l'étude engagée par le syndicat mixte relative au schéma de prévention des inondations (SPI) du Lot Amont en 2007 a présenté un solde négatif du, pour partie, à l'absence de reversement au titre du FCTVA, étant précisé que la TVA sur cette étude s'élevait à la somme de 16 896,57 €.

Il convient de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir :

- **ELU** M. Jean-Luc CALMELLY en qualité de président de séance à l'unanimité,
- **ENTENDU ET DEBATTU** du compte administratif 2018 dont les écritures sont conformes au compte de gestion,
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le compte administratif pour 2017 du budget principal et du budget annexe (SAGE) du Syndicat mixte à l'unanimité.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 8 mars 2019

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 8 mars 2019

Le Président,

Jacques BLANC

mail : contact@sml.d.fr

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
08 MARS 2019
BUREAU DU COURRIER

Le Président,
SYNDICAT MIXTE LOT-BOURDOU
Action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémouls
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 54 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Paraphe : J.B